



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

**ATELIER GENERAL DE CAPITALISATION DU PROJET
REBOISEMENT 1400 A MAROUA AU COMPLEXE WOILA
MEDIA SOUS LE PATRONAGE DU GOUVERNEUR DE LA
REGION EXTREME NORD**



Le 11 Et 12 MAI 2023 A MAROUA

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Préambule | 4 |
| 2. Résultat | 5 |
| 3. Participants à l'Atelier | 6 |
| 4. Déroulement de l'atelier | 6 |
| 4.1. Présentation des résultats obtenus du projet Reboisement 1400 | 8 |
| 4.2. Phase de questions réponses | 8 |
| 4.3. Composition des groupes de travail | 10 |
| 4.4. Restitution des travaux de groupe | 11 |
| 5. Description de l'action comment a-t-elle été mise en œuvre et les résultats obtenus | 15 |
| 5.1. La réalisation de l'état des lieux des sites | 15 |
| 5.2. La réalisation de la pépinière | 15 |
| 5.2.1. Les succès enregistrés | 16 |
| 5.2.3. Les leçons apprises | 16 |
| 5.2.4. Les actions futures retenues | 17 |
| 5.3. La préparation | 17 |
| 5.3.1. Les succès enregistrés | 17 |
| 5.3.2. Les difficultés courantes | 18 |
| 5.3.3. Les leçons apprises | 18 |
| 5.4. Le piquetage | 18 |
| 5.4.1. Les succès enregistrés | 18 |
| 5.4.2. Les difficultés courantes | 18 |
| 5.4.3. Les actions futures retenues | 19 |
| 5.5. La trouaison et la mise en terre | 19 |
| 5.5.1. Les succès enregistrés | 19 |
| 5.5.2. Les difficultés courantes | 19 |
| 5.5.3. Les leçons apprises | 20 |
| 5.5.4. Les actions futures retenues | 20 |
| 5.6. L'entretien | 20 |
| 5.6.1. Les succès enregistrés | 21 |
| 5.6.3. Les leçons apprises | 21 |
| 5.6.4. Les actions futures retenues | 22 |
| 5.6.5. Le regarnis | 22 |
| 5.6.5.1. Les cas de succès | 22 |
| 5.6.5.2. Les difficultés | 22 |
| 5.6.5.3. Les leçons apprises | 22 |

| | |
|--|----|
| 5.6.5.4. Les actions futures | 22 |
| 6.1. Suivi évaluation des sites de reboisement | 23 |
| 6.2. La prise en compte des aspects transversaux..... | 23 |
| 7. Les acquis du projet | 24 |
| 7.1. Les espaces reboisés..... | 24 |
| 7.2. Les formations et sensibilisations dispensées | 24 |
| 8. Les autres formes de retombés du projet | 24 |
| 8.1. Les actions de restauration | 25 |
| 8.2. La diversification des revenus | 25 |
| 9. Mot de clôture de l’atelier..... | 25 |
| Conclusion..... | 27 |
| Annexe :..... | 27 |
| Annexe 1 : Travaux en groupe | 28 |



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

1. Préambule

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR1, qui s'articule autour de l'APV/FLEGT2. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

L'Action, sous forme d'une subvention octroyée à l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM3), permet de conduire des activités de reboisement et de régénération dans les forêts communales des zones sèches et de transition, à travers le Centre Technique de la Forêt communale (CTFC), qui est l'organe technique de l'ACFCAM. Le projet arrivant dans sa phase opérationnelle en fin mai 2023 et dans le cadre du suivi des activités du projet Reboisement 1400 et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'Action, l'équipe technique du CTFC organisera un atelier général de capitalisation à Maroua.

Un atelier de capitalisation est une assise au cours duquel les participants ont tous une expérience à partager et à inscrire dans un document de capitalisation notamment en ce qui concerne des acquis, des succès et des échecs rencontrés tout au long des activités qu'ils ont menés suivant un même manuel de procédure ou un cahier de charge dans un même intervalle de temps. En ce qui concerne l'atelier de capitalisation tenue à Maroua dans le cadre du projet de reboisement 1400 conduit par l'ACFCAM/CTFC, celui-ci a rassemblé autour d'une table, 11

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

³ ACFCAM : <http://www.foretcommunale-cameroun.org>

Communes de la Zone de Savane Sèche et 02 de la Zone de transition. Il s'agit des communes de Guémé, Yagoua, Kaélé, Mokolo, Mogdé, Koza, Mora, Waza, Kousseri, Pitoa et Lagdo, Nyambaka et Dimako pour la zone de transition.

Ainsi, les représentants de ces Communes se sont organisés en groupe de travail mettant autour d'une table, les membres des Communes éloignés les uns des autres afin de partager mutuellement leurs expériences. Les facilitateurs dans le cadre des travaux de groupe ont conseillé de présenter chacun son expérience afin de recueillir les pratiques les plus pertinentes afin de les inscrire dans le document final de capitalisation d'une part et d'édifier d'autres participants à travers des cas d'exemple d'autre part.

Trois groupes ont été formés et ceux-ci se sont mis à réfléchir autour d'un guide libellé sous forme de questionnaire. Les questions retracent l'itinéraire technique des activités de reboisement autour desquels, des questions pertinentes leurs sont posées. C'est ce qui permet à terme de recueillir les avis émanant de l'expérience de chaque participant.

Cette expérience a permis aux différents acteurs de présenter des cas particuliers qui ont favorisés la recherche des solutions efficaces face aux difficultés. Des cas pertinents qui ont conduits à tirer des leçons face aux échecs auxquels certains ont fait face. Ce sont ces innovations dont ils ont fait preuve pour sortir de l'impasse qui intéresse particulièrement cette capitalisation. Cet atelier a permis d'illustrer des cas des Communes de Lagdo, Koza et Yambaka dont les succès ont fait suite à l'affront de nombreuses contraintes. Par la persévérance et par plus d'innovations, ces communes présentent actuellement les meilleures plantations. Plus spécifiquement la Commune de Lagdo qui a à elle seule satisfait à plus de 90% les objectifs du projet.

Cet atelier a également permis de faire le point sur les superficies qui se chiffrent à 3316.8 hectares sur une prévision de 1400 hectare en Zone de Savane Sèche. Le taux de réussite global des plantations de ces différentes sont estimés à 70 %

Objectif : L'objectif de cet atelier de capitalisation tenue le 11 et le 12 Mai 2023 à Maroua est, de procéder à un partage d'expérience entre les représentants des communes bénéficiaires de l'accompagnement de l'AFCAM/CTFC à travers le projet reboisement 1400, pour par la suite synthétiser les acquis, les succès et les échecs recueillis durant quatre ans de sa mise en œuvre au profit d'autres acteurs qui s'engageraient dans la poursuite des actions de reboisement.

2. Résultat

D'une manière générale, l'itinéraire technique en ce qui concerne le reboisement a été proposé par le CTFC. Il s'articule autour de XX étapes. Il s'agit de :

- La réalisation d'un état des lieux dans le but d'identifier les différents sites de reboisement
- La mise en place de la pépinière en vue de la production des plants
- La préparation des sites, du piquetage, de la trouaison et de la mise en terre
- L'entretien
- Le regarni

3. Participants à l'Atelier

L'atelier a réuni environ 60 personnes : 12 Maires de la ZSS et 2 de la ZT, 14 Points Focaux communaux, 02 Délégués régionaux MINFOF/MINEPDED Extrême Nord Le Délégué régional MINEPAT Extrême Nord, le Délégué régional MINEPAT Extrême Nord, le Représentant de la CAON, le Représentant de la DUE, le Président de l'ACFCAM, le Gouverneur de l'Extrême-Nord et son état-major, Les Responsables Antennes CTFC(04), le Directeur du CTFC, le Responsable administrative et financière, Partenaires Coopération (04) et le Personnels d'appui (04) étaient tous représentés. Annexe 1 : liste de présence à l'atelier.

4. Déroulement de l'atelier

L'atelier de capitalisation du projet « Reboisement 1 400 s'est tenu en plusieurs « étapes avec la participation de toutes les parties prenantes :

- 1ère étape : atelier préparatoire des acteurs RRM tenu à Yaoundé et à Maroua ;
- 2ème étape : atelier de capitalisation avec tous les participants et le Gouverneur de l'Extrême Nord, tenu et présidé par le Secrétaire Général du Gouverneur dans la salle de conférence de la région à Maroua où Maires, points focaux et les sectoriels étaient présents ;
- 3ème étape : Travaux en groupe sur les thématiques et la capitalisation des activités de reboisement 1400 réalisées
- 4ème étape : atelier de suivi des recommandations de l'atelier de capitalisation.



Le mot d'ouverture a été donné par le Secrétaire Général, Représentant personnel du Gouverneur de l'Extrême-Nord qui avait lancé le projet « Reboisement 1 400 » le 08 mai 2019 à Maroua avec toutes les 11 Communes bénéficiaires.

➤ **Le discours du président de l'ACFCAM**

Le Président de l'ACFCAM dans son discours a tenu premièrement à adresser ses sincères remerciements au Gouvernement Cameroun et à l'Union Européenne pour la confiance qui a été placée en l'ACFCAM/CTFC en décidant de lui confier l'exécution du Projet Reboisement 1400. Il a présenté les réalisations et les résultats du projet R1400 comme un véritable succès pour l'ACFCAM/CTFC et pour les Communes de la ZSS qui a démontré qu'on pouvait :

- Faire confiance aux Collectivités territoriales
- Réaliser des choses importantes avec peu de moyens consacrant ainsi l'efficience de leurs interventions
- Réussir les activités de plantations en zones de savane sèche battant en brèche l'actualité des plantations dans ces zones
- Agir et réussir des activités en zones d'insécurité par la connaissance du terrain et l'implication des Communautés
- Faire plus avec peu de moyens, il faut faire confiance à l'ACFCAM et particulièrement à son Centre technique et que l'exécution des activités se sont faites conformément aux canaux de transparence, d'éthique de respect des procédures.



➤ **Le discours du Représentant de la CAON**

Le Représentant de la CAON dans son discours a rappelé le contexte du projet reboisement 1400 et il a également marqué sa satisfaction sur la réussite du projet par les résultats satisfaisants obtenus par l'ACFCAM que soit sur le plan technique que sur le plan de la gestion financière. Il a terminé ces propos en évitant les participants à examiner les facteurs de succès,

les acquis, les difficultés et les leçons apprises et aux maires de se mobiliser avec les partenaires pour assurer la pérennisation du projet.

4.1. Présentation des résultats obtenus du projet Reboisement 1400

Trois présentations sur les résultats de R 1400 ont été fait par le Directeur du CTFC :

Une première présentation avec les images des sites de chaque Commune au début du projet (2019) et la situation des sites en 2023.

Une deuxième présentation sur les réalisations, sur les résultats obtenus et sur la capitalisation des acquis, des difficultés, les facteurs de réussite, les leçons apprises ;

Une troisième présentation sur le matériels mobilisés et utilisés par les communes pour la mise en œuvre du projet.



Au terme des présentations, Mr le Gouverneur s'est réjoui des réalisations et des résultats satisfaisants et pour la suite, il a passé la parole aux participants pour les questions et réponses.

4.2. Phase de questions réponses

A la fin de la présentation des actions du « Reboisement 1 400 » dans les Communes bénéficiaires, quelques interventions des participants se sont enchainées. Les débats principaux sont :

Les intervenants étaient des maires et représentants des maires des 12 Communes bénéficiaires, ils ont tous remercié l'Union Européenne, la CAON et l'ACFCAM et salué la Coopération Etat du Cameroun et l'Union Européenne pour le projet R 1400 qui est un projet innovant, de création d'emplois, d'amélioration des conditions de vie des populations et de lutte contre le changement climatique. Tous ont salué les résultats satisfaisants obtenus et la réussite du projet malgré les difficultés rencontrées. En prenant la parole à tour de rôle, chaque Maire de (Guémé, Yagoua, Koza, Mogodé, Kousseri, Lagdo, Nyambaka, Mokolo, Mora, etc.) a témoigné et certifié les résultats obtenus et présentés sur sa Commune. Ils ont également salué toutes les actions menées par le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) tel que :

- ✓ La collaboration, l'accompagnement et le suivi efficace du CTFC avant et durant pendant toute la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Les formations et les sensibilisations reçues sur les bonnes pratiques des techniques sur les itinéraires sylvicoles et agricole, sur l'intérêt de la restauration, le changement climatique, le savoir faire local, le développement de chaîne de valeur économique autour des plantations ;
- ✓ La formation des pépiniéristes et la mise en place des pépinières communales et communautaires
- ✓ L'accompagnement des responsables des communes sur la gestion des procédures des partenaires et sur les rapports techniques et financiers ;
- ✓ La dotation en tricycles pour le transport de plant vers les sites, de l'eau pour l'arrosage
- ✓ La dotation en sachets pour les pots et en semence sélectionnées et de qualité ;
- ✓ La mise à la disposition des Communes des cadres techniques compétents. Par exemple le Maire de Lagdo s'est vanté de son Cadre technique en soulignant qu'il pouvait le prêter à la Commune qui veut être citée en référence comme la Commune de Lagdo.

Le Maire de Lagdo, comme les autres maires a présenté le caractère innovant du projet et précisé l'importance du projet en termes d'emploi et de régénération de revus pour la commune et les populations sur au moins 25 ans. Il a pris l'exemple des plantations d'anacardier dont 117 ha sont entrés en production en 2023 avec 1500 kg de pommes et 1040Kg de noix obtenues.

Plusieurs impacts du projet ont été relevés à court, moyen et à long terme comme l'augmentation du couvert forestier, création de puits de carbone, la reconstitution de la biodiversité, l'amélioration de la fertilité des sols, l'amélioration des conditions de vie des populations, etc.



Fig : Interventions des Maires bénéficiaires

A la fin des interventions, le Gouverneur a remercié tous les participants et à marquer satisfaction sur les bons résultats obtenus son souhait de voir de tel projet s'étendre dans les Communes et se réaliser dans d'autres

4.3. Composition des groupes de travail

Le but des travaux en groupe est d'avoir une analyse sur les réalisations difficultés rencontrées, les succès enregistrés, les leçons apprises et les actions futures afin de ressortir les effets induits par le projet. Chaque groupe de travail constitué de maire et des points focaux et Assistants techniques ont travaillé sur un questionnaire (Annexe 3) bien précis et orienter vers les objectifs visés sur la supervision d'un chef de groupe et d'un animateur. L'implication des sectoriels et acteurs extérieurs renforcera la formulation des recommandations.

A titre de rappel, les effets attendus de l'Action à travers le projet reboisement 1400 ha, sont les suivants :

- Contribuer au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les Communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts ;
- Créer des emplois⁴ dans une zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée ;
- Générer des revenus : une partie des revenus reviendra directement aux populations riveraines (en rémunération du travail et des services, en nature et/ou en argent) et une autre partie à la Commune pour alimenter son budget. En effet, les populations riveraines seront impliquées dans les activités de récolte, d'entretien, de transport, de transformation, etc. ;

⁴A court terme : faire travailler à court terme les pépiniéristes privés et les pépiniéristes municipaux. Créer des emplois temporaires pour toutes les activités de transport, défriche, piquetage, trouaison, plantation, arrosage, protection, surveillance, entretien, etc. La majorité des emplois temporaires créés seront assumés par des villageois riverains des zones de plantation. Des emplois qualifiés permanents sont créés (ou confortés) au niveau de la cellule de foresterie communale, et au niveau des activités de surveillance et de sécurisation.

- Promouvoir l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier ;
- Organiser l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment) ;
- Renforcer les compétences des Communes, des ONG locales et des particuliers ;
- Améliorer le cadre de vie par les plantations en concessions privées sous la responsabilité des familles et des Mairies ;
- Offrir un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c'est-à-dire, soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savane) et garantir le succès des activités ;
- Structurer et former les services techniques dédiés à la foresterie dans les Communes cibles ;
- Permettre de renforcer à terme, la légalité et la traçabilité sur le marché domestique du bois, par une augmentation des volumes de bois légaux et traçables à commercialiser dans les zones considérées (c'est-à-dire, contribuer à mettre en œuvre l'APV/FLEGT).



4.4. Restitution des travaux de groupe

A la fin des travaux, chaque groupe a restitué son travail et des remarques et des contributions ont été apportées et le travail validé. Les résultats des travaux en groupe sont des réponses qui permettent de mieux comprendre et de mesurer les effets attendus du reboisement 1 400 conformément aux indicateurs. Sur les effets attendus du projet après 4 ans de la réalisation

Des travaux du groupe, il ressort que :

- **En ce qui concerne la contribution du projet au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les communes des zones sèches et de transition écologique**

Les plantations ligneuses et fruitières ont été créées dans toutes les Communes bénéficiaires du projet dans la zone de transition comme dans la zone de savane sèche avec les neemiers, les accacia, les manguiers, les Anacardiens, etc. pour une superficie totale de 3886,2 ha. On a par exemple :

- ❖ 87 hectares restaurés et protégés/50 hectares prévus (site Mangoli village 24ha, site de mangoli 1 12ha, site de sangsoumi 1 14 ha, site de sangsoumi 2 4ha, site mayo – bali 4ha et site mayo-nangue 29 ha
 - ❖ Kousséri : présence des plants (neemier et acacia) dans les écoles qui contribuent au bien être des élèves, restauration du site communal d'ARKIS avec acacia nilotica, 75 Ha reboisés dans l'ensemble des sites de la commune,
 - ❖ Kaelé : Formation des élèves sur l'éducation environnementale, reboisement dans les écoles primaires avec les neemiers environ 84 ha reboisé dans la commune (site Goussor) ; signe de présence de la faune sauvage (petit gibier) sur le site, apparition de la paille utilisée pour les toitures des maisons
 - ❖ Mogode : restauration des zones dégradées dans la réserve forestiere de mogodé par le reboisement des plants forestiers (casia seamea, neemier,) et des fruitiers (goyaviers et agrumes), reboisement d'un site dans l'espace communale jadis transformé en zone agricole par les populations (site KWAMANDZAWO) création de nouveau site de reboisement dans les établissements sanitaires, et scolaire qui sert d'ombrage, reboisement dans les axes communales avec les plantations d'alignement (anacardier, Agrumes, fruitiers, casia seamea, création d'une pépinière municipale, superficie total reboisé à 65 Ha sur l'ensemble des sites
 - ❖ Guéme : Présence d'un nouveau couvert végétal sur des sites jadis vide, superficie totale reboisée 112 ha
 - ❖ Yagoua : Au total 112 Ha reboisés dans la commune de Yagoua à Savoir (70 ha sur le site de Tcherféké sahel vert, 30 ha à Tcherféké village, 06 ha à Masgaya, 02 ha à Guidanmoutou, 03ha Figuirbawo et 01 ha à Koudoho). Les essences forestières (acasia nilotica, acacia senegalensis, zizuphis dominnania, omalia arboria, balanites egyptiaca, timarindus endeca, gasia siamenca, et les fruitiers (anacardiens)
 - ❖ Lagdo : plus 2163 ha de couvert forestiers et fruitiers créés (Anacardiens, neemiers, etc.)
 - ❖ Etc.
- **En ce qui concerne la création d'emplois dans votre zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée**

On note la création de milliers d'emplois directs et indirectes créés (le recrutement des pépiniéristes pour la production et la gestion des pépinières développées dans chaque commune, le personnel pour l'arrosage, le gardiennage, la préparation des terres, la mise terre des plants).

En ce qui concerne ce la génération des revenus, à court terme, les paiements perçus des différentes activités réalisées ont permis le développement du petit élevage et du petit commerce, l'éducation des enfants. Par exemple les pépiniéristes ont un salaire permanent qui leur permet de prendre en charge leur famille. Pour le moment cela n'est pas encore très perceptible, mais à long terme cela sera mesurable et quantifier du fait de la chaîne de valeurs qui se met en place sur l'exploitation, la valorisation et la vente des produits.

➤ **Sur l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier.**

La création des marchés communaux de vente du bois légale dans chaque commune a permis de diminuer l'exploitation et la vente illégale du bois et par conséquent d'améliorer la gouvernance forestière, les sensibilisations ont été effectués auprès des principaux acteurs de la filière bois, les populations connaissent l'importance de l'arbre et du reboisement dans l'amélioration de leur condition de vie. Le partenariat avec les parties prenantes et leur implication pour la gestion durable des ressources forestières.

➤ **L'organisation l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment).**

- Les premiers fruits ont été obtenus cette année dans la majorité des communes, toutefois, les communes projettent organiser les ramassages des graines, vendre les fruits, recueillir et conserver les graines pour vendre en stock plus tard.
- Dans certaines communes la récolte de la paille est organisée selon les périodes (Décembre à Février) où les populations peuvent venir couper de la paille pour la confection des toitures des maisons

Dans la Commune de Lagdo en cet année 2023, plus de 5000 kg de pomme d'anacarde ont été récoltés, 1 444,5 kg vendus à 150F/kg pour un montant total de 216675 FCFA et 13 Sacs de noix de cajou obtenus soit environ 1040Kg (Stockés et conservés pour les pépinières et distribution au producteur)

➤ **Le renforcement des compétences des communes, des ONG locales et des particuliers.**

Il ressort que le renforcement des compétences a eu un effet positif sur la réussite du projet grâce à la maîtrise des bonnes pratiques des techniques des itinéraires sylvicoles, l'éveil des conscience et l'engagement et la mobilisation des populations qui ont été sensibilisées.

- **L'offre un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c.-à-d. soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savanes) et garantir le succès des activités ?**

Le projet a offert un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles. Il y a eu la mise en place des pépinières communales et communautaires, le recrutement et la formation des pépiniéristes ce qui a permis de réduire le coût de production des plants, d'avoir les plants en quantité et en qualité au moment prévus pour la mise en terre. La dotation des Communes en tricycle pour le transport des plants vers les sites et de l'eau pour l'arrosage. La dotation en pots et en semences améliorées, la production et la distribution des plants aux groupes associatifs, aux établissements scolaires et sanitaires et à des communautés pour la création des vergers privés.

- **Le projet a contribué à améliorer la traçabilité et la légalité du bois dans les communes**

Le projet a contribué à la mise en place des marchés de bois légal sur l'ensemble des communes d'intervention du projet, mais les habitudes ont la peau dure, dans certaines communes, ces habitudes de bois légal n'ont pas encore pris corps. Certains marchés de bois légal sont déjà opérationnels et fonctionnels. Mais la source reste toujours à être vérifiée. Les communes n'ont pas encore mis en place des cellules au niveau communale en charge du contrôle de la traçabilité du bois.



5. Description de l'action comment a-t-elle été mise en œuvre et les résultats obtenus

Au sein des différentes communes partenaires à savoir Guémé, Yagoua, Kaélé, Mokolo, Mogdé, Koza, Mora, Waza, Kousseri, Pitoa, Lagdo et Yambaka, un rapport d'état des lieux a été produit. C'est ce qui a permis de disposer de 12 états des lieux qui ont été à la base de la détermination des sites à reboiser dans ces collectivités territoriales décentralisées. Ces rapports sont disponibles et peuvent servir de situation de référence pouvant aider à l'évaluation des espaces reboisés.

5.1. La réalisation de l'état des lieux des sites

Le rapport d'état des lieux est élaboré par les experts du CTFC. C'est un conseil technique apporté à la commune par ces derniers. Cela consiste à se rapprocher de la commune bénéficiaire, de rencontrer le Maire afin qu'une visite des sites destinés au reboisement soit effectuée. Sur place le Maire les conduit sur chaque site. Une première tâche consiste à prendre les dimensions du site. Puis le cadre du CTFC devra amener le Maire à effectuer des observations empiriques. Il s'agit de procéder à une observation du couvert végétal du site. Généralement les sites mis à disposition du reboisement, ont rarement plus de 20% du recouvert végétal. Une autre observation est faite par rapport aux essences qui évoluent sur l'environnement immédiat du site. Un conseil est alors prodigué à la commune concernée par rapport aux essences qu'il faudra reboiser qui devrait forcément se rapprocher de la végétation locale pour question d'aptitude biologique. A défaut de disposer de ces espèces, le technicien suggère à la Commune de Procéder au reboisement des essences qui sont propices dans la zone environnante évoluant dans les mêmes conditions écologiques. A terme un rapport contenant toutes les recommandations est produit et remis à la commune pour application.

5.2. La réalisation de la pépinière

La technique de production de plants est souvent difficile et complexe car existent plusieurs notions techniques que les pépiniéristes devront préalablement maîtriser. Il s'agit de la technique de fabrication du substrat qui consiste à recueillir de la terre noire fertile, si elle est trop argileuse il faudra atténuer sa teneur en argile en ajoutant une autre très sableuses afin de faciliter l'infiltration de l'eau d'arrosage. Ainsi il faudra disposer dans les pots remplis et peu compact à l'infiltration

Souvent les graines sont directement mises dans les pots (en plastics) afin qu'elles germent ou alors dans un germoir afin qu'elles y germent puis celles-ci sont repiqués dans les pots destinés à cet effet. Les pots disposés en planches qui comprennent dans le sens de la largeur de maximum dix pots et dans le sens de la longueur une centaine pour faciliter le suivi et le comptage. La pépinière est régulièrement arrosée. Trop d'eau nuirait à la croissance des jeunes plants.

5.2.1. Les succès enregistrés

Dans le cadre du projet reboisement 1400, en ce concerne la réalisation des pépinières communales, quelques succès ont été enregistrés à savoir :

- 12 pépinières communales ont été réalisées ;
- 84 pépiniéristes privés ont formé sur le même itinéraire et sont installés à leur compte ;
- 12 agents de suivis de ces pépinières ont été formés ;
- Des sources d'approvisionnement en plants ont été identifiées ;
- 150 000 Plants ont été produits en première année ;
- Plusieurs autres initiatives individuelles sur la réalisation des pépinières ont été suscitées ;
- Le suivi des pépiniéristes privés a été opérationnel et a permis d'orienter les preneurs vers leur micro entreprise ;
- Une distribution de près de 50 000 plants aux particuliers a été réalisée en 2022 plus particulièrement

5.2.2. Les difficultés courantes

Autour de ce résultat satisfaisant a été surmonté quelques difficultés

- Difficultés liées à l'accès à l'eau, c'est le cas des communes situées en altitude notamment Mokolo, Mogodé, Koza, Mora, Waza et de celles où sévit une sécheresse chronique notamment Kousséri
- Les conditions climatiques sont assez rudes et exige de beaucoup d'eau s'agissant surtout des cas des communes de l'Extrême-Nord
- Manque de source d'approvisionnement en semences au niveau local dans toutes les Communes de la ZSS ;
- Accès difficile aux substrats (constituant, terre noire, poudrette d'animaux...)
- Le personnel local dispose de peu de notion sur la tenue de la pépinière et requière davantage de formation pratique sur le terrain

5.2.3. Les leçons apprises

Pour connaître une réussite dans l'activité liée à la réalisation d'une pépinière, quelques leçons apprises permette d'éviter un certain nombre d'erreurs. Il s'agit :

- Le pépiniériste devra disposer d'un fournisseur en pots sous peine d'utiliser des déchets plastiques inadaptés à la réussite d'une bonne pépinière

- Disposer d'une source d'approvisionnement en semences
- Recevoir au préalable une formation sur diverses techniques (réalisation des substrats en terre noire afin de remplir les pots et surtout les diverses techniques de germination)
- Tenir surtout à installer la pépinière en priorité à côté d'un point d'eau afin d'éviter de connaître une contrainte liée à l'arrosage

5.2.4. Les actions futures retenues

Au vu des résultats qui sont obtenus, les actions suivantes sont retenues par presque toutes les Communes :

- Toutes les communes envisagent une extension de la pépinière communale afin de produire davantage de plants
- Certaines comptent appuyer en petit matériels des particuliers engagés dans la production de plants
- Un accent sera mis sur la production des fruitiers afin de générer de revenus aux pépiniéristes et de diversifier les productions forestières
- Identification des sources sûres d'approvisionnement en pots afin de nouer un partenariat avec ces firmes

5.3.La préparation

S'agissant de l'étape de préparation jusqu'à la mise en terre, il a été proposé pour chaque commune une fiche technique qui oriente les communes forestières dans la préparation des sites de reboisement. Celle-ci consiste à défricher les espaces en friche et permettre d'obtenir un espace propre facile à l'utilisation des ficelles de dimensionnement. Ainsi cette étape facilite considérablement le piquetage en lui offrant une bonne visibilité pour apprécier les dimensionnement des espacements.

5.3.1. Les succès enregistrés

L'expérience du Projet de Reboisement 1400 a permis en matière de préparation de réaliser quelques succès ;

- **3886,7 ha de sites de reboisement** ont été préparés pour le reboisement
- Des partenaires notamment les écoles et les CSI ont été associés autour des actions de reboisement
- Le CTFC/AFCAM a appuyé la Commune par une dotation d'un tricycle pour faciliter les actions d'entretien
- Le CTFC/AFCAM appui la Commune par la contribution aux budgets liés au reboisement et à l'entretien

5.3.2. Les difficultés courantes

- Le contexte de Mogodé de Mokolo et de Koza situé en altitude c'est-à-dire en zone montagneuse, ne facilite pas les travaux de préparation car il n'y est pas facile d'utiliser la ficelle pour le piquetage
- Les différents sites de reboisement sont généralement en friches et exigent un nettoyage préliminaire coûteux.

5.3.3. Les leçons apprises

- Les jeunes qui avaient pris part à cette activité sont devenus des chevronnés de la foresterie.
- En termes d'acquis, une notion parfaite des techniques de préparation des sites a été transmise.

5.3.4. Les actions futures retenues

- Les communes prétendent étendre les superficies en termes de reboisement, à partir des plants produits par elles-mêmes.

5.4. Le piquetage

Suite à la préparation il est conseillé aux communes partenaires de poursuivre l'activité de reboisement par le piquetage. Celui-ci est de dimension 5m sur 5 m pour le reboisement des essences forestières. Pour les fruitiers, l'espacement entre deux plants est de 10 mètres. Sur l'espace à reboiser, des piques sont mis en place pour faciliter la trouaison.

5.4.1. Les succès enregistrés

Dans la réalisation des actions de reboisement dans la Zone de Savane Sèche, quelques points forts ont été enregistrés dans ce domaine :

- Tous les espaces reboisés dans les 12 communes ont été piquetés au préalable
- Les différents sites suivent un alignement rendant facile les travaux d'entretien

5.4.2. Les difficultés courantes

Le piquetage lors des actions de reboisement a rencontré quelques difficultés :

Les piquets sont difficiles à obtenir. Au vu des superficies le nombre de piquets nécessaire pour le reboisement des sites est important. Ailleurs, certaines communes ont tenté d'élaborer des piquets métalliques cependant ceux-là coûtent chers.

5.4.3. Les actions futures retenues

A l'avenir il faudra développer une technique qui va utiliser moins de piquets et assurer un piquetage effectif.

5.5. La trouaison et la mise en terre

Cette étape respecte pour tous les plants à reboiser une dimension de trou de 40 cm de côté et de 40 cm de profondeur. Une fois que le trou est effectué avant de poser le plant une préparation de substrat ou de la terre en renflouer le trou devra être spécifique. Il faudra de préférence préparer de la terre noire très fertile ou de la terre mélangée au fumier de manière à atténuer l'effet brûlant du fumier afin de mettre le plant en terre. A ce niveau, le substrat préparé devra occuper environs 20 centimètres de la profondeur du trou avant de poser le plant en ôtant le sachet plastique, le poser délicatement dans le trou et remplir le trou du substrat. Ce qui reste également bien à savoir

5.5.1. Les succès enregistrés

La trouaison et la mise en terre sont des actions essentielles pour le reboisement. Dans le contexte de R1400 n peut citer :

- Tous les sites reboisés ont traversé cette étape. Cette action concerne les 18 communes
- Une superficie de 3316.5 ha a été couverte
- Des partenaires notamment les écoles et les CSI ont été associés autour des actions de reboisement

5.5.2. Les difficultés courantes

Quelques difficultés ont été enregistrées

- Dans la plupart des communes ; les sites disponibles pour le reboisement sont dégradés, impropres à la culture
- Les difficultés courantes ne sont que les actions de mises en terre devront être programmées de préférences Un ou deux mois avant l'arrivée de la pluie, ces délais sont rarement respectés
- Les sols concéder pour des fins de reboisement sont des terres arides impropres à toute production végétale, c'est ce qui a occasionné beaucoup de pertes
- La dureté du sol renchérit le coût du trouaison
- La mise en terre dans un environnement peu propice a occasionné beaucoup de pertes
- Les manœuvres recrutés pour cette activité parfois pas ne respecte pas les dimensionnements proposés

5.5.3. Les leçons apprises

- Les manœuvres recrutés localement se sont approprié des techniques de reboisement qui leur avaient été enseignées lors des différentes séances de formation.
- Ils sont dotés d'une expérience louable en matière de reboisement
- Une notion parfaite des techniques de reboisement a été transmise lors des sessions de formation tenues à cet effet, c'est ce qui a permis d'atteindre des résultats satisfaisants.

5.5.4. Les actions futures retenues

Les différentes communes envisagent étendre les actions de reboisement à de nouveaux espaces destinés à cet effet

5.6. L'entretien

L'entretien se décompose en plusieurs sous-actions à savoir, le gardiennage, l'arrosage, le défrichage/désherbage, et le traitement. Les travaux d'entretien suivent immédiatement celles de mise en terres dans l'ordre chronologique :

- **Le gardiennage** devra automatiquement suivre l'action de mise en terre. Cette activité sera poursuivie toute l'année pendant au moins les trois premières années de la mise en terre. Les gardiens devront être pour leur sécurité équipés d'un minimum de matériels. Il s'agit des bottes, des tenues, des machettes pour de temps à autre couper les branchages qui empêchent la bonne visibilité du site.
- **L'arrosage** devra suivre immédiatement la mise en terre, peut-être se déroulera au même moment que le gardiennage. Dans certains cas, les gardiens assurent également l'arrosage pour justifier toujours leur présence sur le site. Elle se déroule au moins trois fois par semaine. Autour du jeune plant qui a été mis en terre, une alvéole de terre est faite de manière à retenir tout autour de l'eau une eau abondante. C'est cette alvéole qui devra retenir une grande quantité d'eau pour la survie de la plante. Pour l'arrosage il faudra disposer d'un point d'eau au sein du site. Il est de préférable de conseiller un point d'eau par hectare pour faciliter l'arrosage. Il faudra disposer également de matériels notamment un tricycle pour le transport, de grands fûts pour alimenter de l'eau les parties de la parcelle les plus éloignés et de petits récipients ou seaux pour permettre aux ouvriers recrutés pour la circonstance de facilement alimenter les jeunes plants en eau.
- **Le Sarclage /désherbage** : elle survient après la saison des pluies, période au cours de laquelle l'arrosage sera substitué par les eaux de pluies. Au terme de la saison des pluies, les travaux de défrichage/désherbage démarre. C'est un travail de nettoyage qui consiste

à débarrasser le site des mauvaises herbes. Pour le faire un recours à une main d'œuvre offert par les villages riverains est nécessaire. La parcelle devra être nettoyée de telle sorte qu'elle laisse une bonne visibilité de l'alignement des plants afin de ne pas gêner leur croissance.

- **Le Traitement :** Le traitement ne suit pas un ordre chronologique quelconque. Il peut survenir à tout moment suite à une attaque des ravageurs. Il est conseillé dans ce cas de se rapprocher des services spécialisés de l'agriculture notamment de la brigade phytosanitaire afin que celui-ci fournisse des traitements adaptés. Il est courant de trouver des solutions endogènes, cependant il faudra se rassurer que ces expériences empiriques aient donné satisfaction dans bien des cas.

5.6.1. Les succès enregistrés

Pour obtenir les résultats qui sont présentés plus haut, il a fallu respecter scrupuleusement la fiche technique liée à l'entretien. Il s'agit de :

- Tous les sites de reboisement au sein globalement satisfaisant. C'est ce qui justifie qu'une action d'entretien liée au sarclage, à l'arrosage, au gardiennage et au traitement phytosanitaire ont été respectés
- La commune compte un espace reboisé et régulièrement entretenu

5.6.2. Les difficultés courantes

Autour des travaux d'entretien quelques difficultés ont été enregistrées :

- Les espaces reboisées sont à tout moment exposé aux feux de brousse
- En toute saison le problème de la divagation du bétail se pose
- Les frais liés à l'entretien ne se débloquent pas dans les délais
- L'arrosage rencontre une difficulté d'accès à l'eau se pose dans les différents sites ;
- Les points d'eau sont éloignés des sites
- La protection individuelle des plants paraît coûter plus cher

5.6.3. Les leçons apprises

Suite à cette série de prestation, quelques leçons restent à retenir.

- Le travail d'entretien devra respecter scrupuleusement la fiche technique de reboisement c'est-à-dire assurer le désherbage dans les délais, mettre en place des pare-feux, assurer régulièrement l'arrosage et de traitement phytosanitaire ;
- Pour réussir l'action de reboisement, cela tient essentiellement de l'implication du Maire à tous les niveaux ;

5.6.4. Les actions futures retenues

Ces différentes communes se proposent d'organiser des visites d'échange afin de s'inspirer des cas de réussite des Communes performantes

5.6.5. Le regarnis

Suite à une campagne sylvicole, il est fréquent d'enregistrer des taux de perte d'une certaine ampleur. Dans de tels cas, il est conseillé de remplacer les plants qui auraient dégénérés. Le principe de la réalisation devra automatiquement suivre l'itinéraire sylvicole tels que recommandé que les partenaires à savoir les Communes concernés et les cadés du CTFC ont de concert élaboré. Les regarnis respectent également le calendrier sylvicole. Comme ils surviennent souvent deuxième année, il est conseillé de poursuivre l'arrosage jusqu'à leur autonomisation.

5.6.5.1. Les cas de succès

- Les regarnis de 2020 et 2021 ont été conduites avec une mise en terre
- Le taux de survie des plants regarnis se situe autour de 85%
- La couverture végétale des sites reboisés avoisine les 80%

5.6.5.2. Les difficultés

Quelques difficultés ont été enregistrées :

- Les plants sont des tous venant, ayant occasionné des taux de pertes important.
- Le taux de réussite était très faible
- La qualité du sol était également peu propice aux actions de reboisement ;
- La divagation du bétail conduit à une attaque des jeunes plants par le bétail
- Il a été enregistré quelques cas de maladies phytosanitaire qui occasionnaient le rabougrissement des plants

5.6.5.3. Les leçons apprises

Quelques leçons ont été tirées de cette expérience :

- Les regarnis se présentent comme un examen de seconde chance qui permet de corriger toutes les erreurs commises lors du reboisement ;
- Les différentes mesures prises avant la réalisation des chantiers de reboisement, (sensibilisation sur la protection du site, sensibilisation contre la divagation du bétail, les pare-feux, ...) ont permis de récolter des résultats satisfaisants.

5.6.5.4. Les actions futures

Un suivi des sites reboisés et de la viabilité des plants est effectué au jour le jour. A chaque fois, les communes devront relever des besoins de regarnis et mettre en place les chantiers.

6. Activités de suivi et d'évaluation

6.1. Suivi évaluation des sites de reboisement

Le système mis en place pour le suivi est assez simple. Chaque Commune Partenaire a mis en place en leur sein, une cellule forestière chargée de mettre en œuvre les prescriptions techniques autour des actions de reboisement formulées par les experts du CTFC. Ainsi pour faciliter le suivi, l'espace national a été subdivisé en deux zones notamment la Zone de Savane Sèche (ZSS) qui correspond géographiquement au Nord et la Zone de transition (ZT) qui correspond au Sud du Cameroun. La Direction du CTFC basée à Yaoundé, coiffe ces deux zones qui sont sur le plan administratif du projet, des antennes. Chaque antenne supervise sa zone. On distingue l'antenne de la ZSS et l'antenne de la ZT.

Sur le plan pratique, au niveau de chaque antenne, le Chef d'antenne aidé de ses collaborateurs supervise les actions des cellules forestières des Communes et les évaluent à chaque fois. Au terme des différentes visites des sites, des observations sont faites sur les succès et les échecs enregistrés. Par la suite, des recommandations sont formulées afin d'améliorer le rendement de chaque Commune dans son entreprise forestière. Les données sur les sites sont recueillies et centralisés au niveau de Yaoundé à la Direction du CTFC afin de partager ces informations avec des partenaires.

6.2. La prise en compte des aspects transversaux

Les aspects transversaux notamment telles que la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes⁵, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale⁶ et la lutte contre le VIH/SIDA (en cas de forte prévalence dans le pays ou la région cible) sont nettement pris en compte dans ce projet.

S'agissant de la promotion de droit de l'homme, ce projet a entretenu des relations avec ses partenaires communaux et autres dans un strict respect d'un certain nombre de principes. En ce

qui concerne cet aspect plus particulièrement, le projet en concertation avec les Communes ont créé des emplois décents en garantissant le respect de la législation du travail (horaires au travail, rémunération... en respectant les textes de loi camerounais). Il s'est exprimé nullement des cas d'exploitation quelconque.

S'agissant de l'égalité entre l'homme et la femme, ce projet a employé autant d'hommes que de femmes. Certes les proportions ne peuvent pas être forcément de 50% pour chaque genre, cependant il n'en est pas loin. Les femmes ont participé autant que les hommes dans les travaux de préparation, de piquetage de trouaison et de mise en terre et surtout dans les activités d'entretien.

Plusieurs cas notamment dans la Commune de Mokolo peuvent l'illustrer. Autour des sites de reboisement cohabitent des populations qui se composent des autochtone, des déplacés internes et externes qui sont allogènes. Dans cette Commune, les différents groupes sociaux ont parfaitement pris part aux différents emplois créés par le projet. Ce projet a permis à ces acteurs de tisser divers liens sociaux entre les groupes en question.

La lutte contre le VIH/SIDA : Les points focaux et les Assistants Techniques ont axé une partie de leur temps d'intervention auprès des Commune dans la sensibilisation contre ce fléau. Près de 6809 personnes ont pris part à ces ateliers de sensibilisation dont 4162 femmes et 2637 hommes.

7. Les acquis du projet

Le projet durant sa phase opérationnelle a permis d'enregistrer plusieurs résultats.

7.1. Les espaces reboisés

7.2. Les formations et sensibilisations dispensées

Plusieurs actions de formations et de sensibilisations ont été conduites.

Les formations et les réunions de sensibilisation qui sont dispensées s'adressent aux membres des communautés abritant des sites de reboisement, des populations riveraines du site ou des acteurs communaux. Globalement dans la zone de savane sèche, ces actions visant à renforcer les capacités des acteurs locaux s'est adressées à 18 319 personnes les deux sexes confondus.

8. Les autres formes de retombés du projet

Le projet a offert un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles.

- A travers La mise en place des pépinières dans les communes

- La formation des pépiniéristes
- La dotation des communes en tricycle
- La mise en disposition des communes des pots et semences améliorées
- La mise en place des cellules communales des gestions des foreries communales.

Les personnels des services techniques de la mairie ont été formés et accompagnés ; ceux-là ont également formé d'autres personnes. Ce personnel a été formé sur l'itinéraire technique de mise en terre des plants. Les technique d'entretien, de protection des plants et la sécurisation des sites de reboisement. Les formations sont axées sur le mode opératoire du projet (rédaction des TDR, la rédaction des rapports financier et rapport d'activités etc.)

8.1. Les actions de restauration

Ces plants mise en terre contribueront à la restauration du sol, car pour le moment vu l'état des plants mise en terre c'est-à-dire la hauteur des plants, on ne peut pas encore se prononcer sur l'effet de ces plants sur la restauration du sol. Ces plants une fois à maturité, vont renouveler le couvert végétal, restaurer les microorganismes, qui aboutirons à la restauration de la fertilité du sol sur les parcelles agricoles, cela permettra également la séquestration du carbone. Ces plants vont également fixer les structures du sol et éviter l'érosion hydrique et éolienne. Ces plants vont dans la même lancée permettre d'équilibrer la répartition de la pluviométrie

8.2. La diversification des revenus

La plupart des membres des familles pratiquent la rotation culturale afin de garder la même structure du sol. Ils font aussi l'association culturale et l'agroforesterie etc. Sur les parcelles ou les arbres sont introduits on pratique les cultures en intercalaires qui bénéficient de l'humus créer par la décomposition des feuilles provoquer par les microorganismes du sol. Le projet à contribuer à la mise en place des marchés de bois légal sur l'ensemble des communes d'intervention du projet, mais les habitudes ont la peau dure, dans certains communes, ces habitudes de bois légal n'ont pas encore pris corps. Certains marchés de bois légal sont déjà opérationnels et fonctionnels. Mais la source reste toujours à être vérifier. Les communes n'ont pas encore mis en place des cellules au niveau communale en charges du contrôle de la traçabilité du bois.

9. Mot de clôture de l'atelier

Avant de clôturer la séance, le Représentant du Gouverneur, modérateur de l'atelier a félicité la tenue de cet atelier en temps opportun pour une meilleure vue du futur pour la restauration des

paysages dégradés dans la zone de savane sèche. Il a également salué les efforts consentis par les acteurs. Il a remercié l'Association des Communes Forestières (ACFCAM) pour les résultats très satisfaisants et l'Union Européenne pour cette initiative qui est un apport capital pour le septentrion et le Cameroun en particulier et pour le reste du monde en général et tous les participants de leur participation à cet atelier et sur la qualité des échanges et des travaux.



Conclusion

Au terme de l'atelier sur la restitution et la capitalisation du projet reboisement 1 400 avec l'Union Européenne, tous les participants en général et le Gouverneur en particulier sont satisfaits de la réussite du projet au vu des superficies réalisées, du taux de réussite et des effets positifs engendrés par le projet au niveau des communautés et des populations locales. Le Gouverneur et les autres parties prenantes se sont réjouis des résultats satisfaisants présentés par chaque bénéficiaire. Le projet reboisement 1400 a contribué à améliorer au sein des Communes partenaires la notion de technique en ce qui concerne le reboisement, l'augmentation du couvert forestier, l'amélioration des conditions de vie et la régénération des revenus des populations. Ces institutions, au vu des expériences qu'elles ont cumulées, ont acquis une expertise dans ce domaine qu'il faudra reconnaître. Les cellules forestières communales sont à l'aise pour viabiliser un site de reboisement, de la préparation du site jusqu'à son entretien. Elles éprouvent une certaine passion à partager leurs expériences dans ce domaine. Aujourd'hui, leur expérience peut être mise à profit pour aider de nouvelles organisations qui envisagent de s'engager dans la foresterie.

Les participants et les bénéficiaires ont manifesté et souhaité de voir de la deuxième phase de ce projet se mettre en place, la pérennisation du projet par l'augmentation de superficie dans les communes sur d'autres sites et s'étendre vers d'autres communes de la zone de Savane sèche pour lutter contre le changement climatique et améliorer les conditions de vie des populations.

Annexe :



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Annexe 1 : Travaux en groupe

ÉTUDE D'EFFET ATTENDU DU PROJET REBOISEMENT 1400

GUIDE D'ENTRETIEN

A – INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRALES

- Région DépartementCommune
-
- Lieu de la rencontre
- Nombre de participants aux focus groupsNombre d'hommes :Nombre de femmes
-

NB1 : Bien vouloir remplir la fiche de présence en annexe

NB2 : Il s'agit ici d'un guide d'entretien et non d'un questionnaire. Ainsi, chaque question est formulée sous forme d'un débat. Le point focal devra donner quelques minutes (3 à 5 minutes voire plus selon la densité des débats) pour recevoir les avis des participants, si possible enregistrer le débat autour de chaque question, noter le code de la question dans son bloc-notes et faire la synthèse du débat autour de chaque question sous ledit code.

NB3 : Les effets et les thèmes ci-dessous seront également discutés et enregistrés par le point focal afin de donner plus de détails lors de la rédaction des rapports d'entretien DGF

| CODES | QUESTIONS | REponses |
|---------|---|----------|
| BPA.1. | Le projet a -il contribué au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts | |
| BPA.2. | Si oui comment ? | |
| BPA.3. | Est-ce que ce projet à créer des emplois dans votre zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée | |
| BPA.4. | Si oui combien ? | |
| BPA.5. | Est-ce que le projet a générer des revenu si oui comment a-il était repartie ? | |
| BPA.6. | Si oui comment a-il était repartie ? | |
| BPA.7. | Ce projet a-t-il réussi à promouvoir l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier. | |
| BPA.8. | Si oui expliquez comment ? | |
| BPA.9. | Comment est organiser l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment) ? | |
| BPA.10. | Le renforcement des compétences des communes, des ONG locales et des particuliers. a-il eu un effet ? | |
| BPA.11. | Si oui expliquez comment ? | |
| BPA.12. | Ce projet a-il améliorer le cadre de vie des populations ? | |
| BPA.13. | Si oui comment ? | |

| CODES | QUESTIONS | REPOSES |
|---------|---|--|
| BPA.14. | Ce projet a-t-il offert un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c.-à-d. soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savanes) et garantir le succès des activités ? si oui comment ? | |
| BPA.15. | Les personnels des services techniques de la mairie ont-ils été formés et accompagnés | |
| BPA.16. | Si oui expliquez comment ? | |
| BPA.17. | Les ligneux ou fruitiers que vous avez plantés contribue-t-ils a la restauration de votre sol ? | |
| BPA.18. | Si oui comment ? | |
| BPA.19. | Est-ce que vos membres diversifient leur revenu en pratiquant différentes cultures ? Expliquez. | |
| BPA.20. | Pouvez-vous dire si le projet a contribué à améliorer la traçabilité et la légalité du bois dans votre commune Si oui comment ? | |
| BPA.21. | Le projet a-t-il intégré les aspects genres dans les activités de reboisement si oui comment | Oui, le projet a intégré dans la mise en œuvre des activités du projet les femmes (20%), les jeunes (25%), les personnes vulnérables (10%). Ce travail a été réalisé à travers des réunions de sensibilisation et formation dans les églises, marchés, chefferies et les établissements scolaires. |
| BPA.22. | La mise en œuvre du projet a-t-il respecter le droit coutumier et foncier des communautés si oui comment | Oui des négociations ont été réalisés avec les chefs traditionnels et les communautés et des certificats d'abandon des droits coutumier ont été signé par les différentes parties. |

| CODES | QUESTIONS | REPOSES |
|---------|---|--|
| BPA.23. | Est-ce que vous allez améliorer votre technique de plantation grâce aux innovations reçues du projet Reboisement 1400 ? | Oui par le simple fait que ce « projet pilote » a été un très bon exemple à travers des leçons apprises qui seront capitalisées dans les activités de reboisement futur |
| BPA.24. | Comment avez-vous perçu les innovations relatives aux bonnes pratiques développées par le projet Reboisement 1400 ? | La perception des innovations a été positive dans la mesure où nous sommes passé d'une méthode traditionnelle à une méthode plus améliorée. Comparativement aux anciennes techniques et grâce à l'implémentation du projet, les bénéficiaires se sont appropriés des nouvelles techniques (production des plants de qualités, piquetage, trouaison, mise en terre, arrosage, traitement phytosanitaire, protection individuelle et surveillance) |
| BPA.25. | Avez-vous vraiment adopté les innovations de Bonnes pratiques de plantation présentées par projet Reboisement 1400 ? dans votre domaine ? | Oui (production des plants de qualités, piquetage, trouaison, mise en terre, arrosage, traitement phytosanitaire, protection individuelle et surveillance) |
| BPA.26. | Quelles actions avez-vous entreprises pour la pérennisation des activités du projet reboisement 1400 ? | L'élaboration d'un plan de pérennisation |
| BPA.27. | Quelles actions avez-vous entreprises pour la dissémination de ces innovations ? | Les réunions de sensibilisation à travers des radios communautaires, les annonces dans les lieux de cultes, les affiches dans les chefferies, marchés et lieux publics, les foras... |
| BPA.28. | Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'adoption, la dissémination et la pérennisation de ces innovations ? | <ul style="list-style-type: none"> - Moyen financier - Les résistances de certaines populations - Ignorance des populations - L'indifférence de certaines populations |
| BPA.29. | Quelles solutions avez-vous adoptées pour pallier à ces difficultés ? | Sensibilisation et formation des populations, réunion de concertation avec toutes les parties prenantes, Implications des sectoriels et les élites locales, fournir la ligne dédié aux espaces verts, prendre une |

| CODES | QUESTIONS | REPOSES |
|-------|-----------|--|
| | | délibération municipale relative à la recherche des financements auprès des partenaires au développement |



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Annexe 2 :

RESTITUTION DES TRAVAUX DE GROUPE II

1- Si oui expliquez comment ?

Le renforcement des compétences des communes a eu lieu dans les communes à travers des rencontres de formation des conseillers municipaux sur le rôle de la commune et sa contribution dans la mise en œuvre du projet et la place de chaque conseiller dans la lutte contre le changement climatique, l'aspect genre et VIH SIDA, la formation de la communauté éducative et sanitaire, les organisations des producteurs sur la mise en place de pépinière, l'entretien et la protection des plants etc.

2- Ce projet a-t-il amélioré le cadre de vie des populations ?

Le projet a amélioré considérablement le niveau de vie des populations

3- Si oui comment ? -

- A travers la maîtrise des bonnes pratiques
- L'amélioration des revenus familiales
- La restauration de la biodiversité
- La régénération des espèces rares
- La restauration des parcelles dégradées
- L'amélioration de la pharmacopée traditionnelle

4- Ce projet a-t-il offert un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c.-à-d. soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savanes) et garantir le succès des activités ? si oui comment ?

Le projet a offert un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles.

- A travers La mise en place des pépinières dans les communes
- La formation des pépiniéristes
- La dotation des communes en tricycle

- La mise en disposition des communes des pots et semences améliorées
- La mise en place des cellules communales des gestions des foresteries communales

5- Les personnels des services techniques de la mairie ont-ils été formés et accompagnés

Les personnels des services techniques de la mairie ont été formés et accompagnés ; ceux-là ont également formé d'autres personnes.

6- Si oui expliquez comment ?

Ces personnels ont été former sur l'itinéraire technique de mise en terre des plants. Les technique d'entretien, de protection des plants et la sécurisation des sites de reboisement. Ils ont également été Former sur le mode opératoire du projet (rédaction des TDR, la rédaction des rapports financier et rapport d'activités etc.)

7- Les ligneux ou fruitiers que vous avez plantés contribue-t-ils à la restauration de votre sol ?

Ces plants mise en terre contribueront à la restauration du sol, car pour le moment vu l'état des plants mise en terre c'est-à-dire la hauteur des plants, on ne peut pas encore se prononcer sur l'effet de ces plants sur la restauration du sol.

Si oui comment ?

Ces plants une fois à maturité, vont renouveler le couvert végétal, restaurer les microorganismes, qui aboutirons à la restauration de la fertilité du sol sur les parcelles agricoles, cela permettra également la séquestration du carbone.

Ces plants vont également fixer les structures du sol et éviter l'érosion hydrique et éolienne. Ces plants vont dans la même lancer permettre d'équilibrer la répartition de la pluviométrie

8- Est-ce que vos membres diversifient leur revenu en pratiquant différentes cultures ? Expliquez.

La plupart des membres des familles pratiquent la rotation culturale afin de garder la même structure du sol. Ils font aussi l'association culturale et l'agroforesterie etc. Sur les parcelles ou les arbres sont introduits on pratique les cultures en intercalaires qui bénéficient de l'humus créer par la décomposition des feuilles provoquer par les microorganismes du sol.

9 - Pouvez-vous dire si le projet a contribué à améliorer la traçabilité et la légalité du bois dans votre commune ? Si oui comment ?

Le projet à contribuer à la mise en place des marchés de bois légal sur l'ensemble des communes d'intervention du projet, mais les habitudes ont la peau dure, dans certains communes, ces habitudes de bois légal n'ont pas encore pris corps.

Certains marchés de bois légal sont déjà opérationnels et fonctionnels. Mais la source reste toujours à être vérifier. Les communes n'ont pas encore mis en place des cellules au niveau communale en charges du contrôle de la traçabilité du bois.



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Communes du Groupe 1 :

- ❖ NYAMBAKA
- ❖ KOUSSERI
- ❖ KAELÉ
- ❖ MOGODE
- ❖ GUÉME
- ❖ YAGOUA

**1. Le projet a -il contribué au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts : Oui
Si oui comment ?**

- ❖ Nyambaka :

Création des espaces verts sur l'esplanade des structures administratives (de la mairie, sous-prefecture...) et religieuses (mosquée de Lawana et Nyambaka) ;

-Restauration des zones dégradées dues à la coupe abusive des bois de chauffe

-Restauration des zones dues aux activités agricoles intensives ;

-Restauration des zones de pâturage

-Délimitation des routes (urbanisation) et des champs agropastoraux ;

-Protection des zones dangereuses (cours d'eau, collines ...)

-87 hectares restaurés et protégés/50 hectares prévus (site Mangoli village 24ha, site de mangoli 1 12ha, site de sangsoumi 1 14 ha, site de sangsoumi 2 4ha, site mayo – bali 4ha et site mayo-nangue 29 ha

- ❖ Kousseri : présence des plants (neemier et acacia) dans les écoles qui contribuent au bien être des élèves, restauration du site communal d'ARKIS avec acacia nilotica, 75 Ha reboisés dans l'ensemble des sites de la commune,
- ❖ Kaelé : Formation des élèves sur l'éducation environnementale, reboisement dans les écoles primaires avec les neemiers environ 84 ha reboisé dans la commune (site

Goussor) ; signe de présence de la faune sauvage (petit gibier) sur le site, apparition de la paille utilisée pour les toitures des maisons

- ❖ Mogode : restauration des zones dégradées dans la réserve forestière de mogodé par le reboisement des plants forestiers (casia seamea, neemier,) et des fruitiers (goyaviers et agrumes), reboisement d'un site dans l'espace communale jadis transformé en zone agricole par les populations (site KWAMANDZAWO) création de nouveau site de reboisement dans les établissements sanitaires, et scolaire qui sert d'ombrage, reboisement dans les axes communales avec les plantations d'alignement (anacardier, Agrumes, fruitiers, casia seamea, création d'une pépinière municipale, superficie total reboisé à 65 Ha sur l'ensemble des sites
- ❖ Guéme : Présence d'un nouveau couvert végétal sur des sites jadis vide, superficie totale reboisée 112 ha
- ❖ Yagoua : Au total 112 Ha reboisés dans la commune de Yagoua à Savoir (70 ha sur le site de Tcherféké sahel vert, 30 ha à Tcherféké village, 06 ha à Masgaya, 02 ha à Guidanmoutou, 03ha Figuirbawo et 01 ha à Koudoho). Les essences forestières (acasia nilotica, acacia senegalensis, zizuphis dominnania, omalia arboria, balanites egyptiaca, timarindus endeca, gasia siamenca, et les fruitiers (anacardiens)

2. Est-ce que ce projet à créer des emplois dans votre zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée

Si oui combien ?

Guémé :

- Emploi direct : 12
- Emploi indirect : 124

Nyambaka :

- Emploi direct : 10
- Emploi indirect : 400

Kousséri :

- Emploi direct : 03
- Emploi indirect : 100

Mogodé :

- Emploi direct : 03

- Emploi indirect : 250

Kaélé :

- Emploi direct : 04
- Emploi indirect : 300

Yagoua :

- Emploi direct : 05
- Emploi indirect : 350

3. Est-ce que le projet à générer des revenus si oui comment a-t-il était répartie ?

NON pas encore dans la majorité des communes

Si oui comment a-t-il était répartie ?

Dans certains sites les premiers fruits ont été collectés et les graines ont été conservées pour étendre les parcelles et les superficies reboisées

4. Ce projet a-t-il réussit à promouvoir l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier. OUI

Si oui expliquez comment ? Amélioration de l'environnement et du couvert forestier,

La création des marchés communaux de vente du bois légale dans chaque commune a permis de diminuer l'exploitation et la vente illégale du bois et par conséquence d'améliorer la gouvernance forestière, les sensibilisations ont été effectués auprès des principaux acteurs de la filière bois, les populations connaissent l'importance de l'arbre et du reboisement dans l'amélioration de leur condition de vie.

5. Comment est organiser l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment) ?

- Pour le moment l'exploitation des produits n'a pas encore eu lieu car les premiers fruits ont été obtenus cette année dans la majorité des communes, toutefois, les communes projettent organiser les ramassages des graines, vendre les fruits, recueillir et conserver les graines pour vendre en stock plus tard.
-
- Dans la Commune de Nyambaka : L'exploitation est anarchique. Chaque individu peut aller en brousse cueillir des fruits ou couper des arbres à des fins commerciales malgré le contrôle du poste forestier et la création d'un site MIB de Nyambaka

- Dans certaines communes la récolte de la paille est organisée selon les périodes (Décembre à Février) où les populations peuvent venir couper de la paille pour la confection des toitures des maisons
- La récolte des fruits de banalytes est organisée à partir du mois de novembre à février

Expérience de la Commune de Lagdo :

- Plus de 5000 kg de pomme d'anacarde récolté en 2023
- Quantité de pomme d'anacarde vendu 1 444,5 kg ;
- Prix du Kg de pomme 150 F
- Prix global de vente 216 675 F
- 13 Sacs de noix de cajou récolté soit environ 1040Kg en 2023 (Stocké et conservé pour les pépinières et distribution au producteur)

6. Le renforcement des compétences des communes, des ONG locales et des particuliers. a-il eu un effet ? OUI

Si oui expliquez comment ?

- Impact positif des acteurs impliqués dans le projet à travers l'itinéraire technique de la plantation d'un arbre et du suivi jusqu'à sa croissance et sa fructification
- Après avoir participé à plusieurs campagnes de sensibilisation et formation, les populations ont désormais compris le bien être des plantes, et sont de plus en plus impliquées dans l'entretien et la sécurisation de ces plants
- Formation des élèves et riverains sur l'éducation environnementale (de la production des plants en pépinière à la mise en terre)
- Nyambaka : Par la production des plants, l'amélioration de la solidarité entre les populations, les dimensions de la trouaison et écartements entre les plantes et entre les lignes, l'alignement des plants, la qualité des piquets pour la clôture.....



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Annexe 3 : Question pour les groupes de travail

**ATELIER GENERAL DE CAPITALISATION DU PROJET
REBOISEMENT 1400 A MAROUA AU COMPLEXE WOILA MEDIA
SOUS LE PATRONAGE DU GOUVERNEUR DE LA REGION
EXTREME NORD**

DU 11 AU 12 MAI 2023 - MAROUA

GROUPE DE TRAVAIL

MODERATEUR :

RAPPORTEUR :

PREALABLE A SAVOIR PAR LES PARTICIPANTS

Qu'est-ce qu'un atelier de capitalisation ?

C'est la documentation d'un processus avec une analyse approfondie incluant les acteurs de terrain et ceux qui ont du recul sur l'expérience. Capitaliser c'est tirer les leçons des expériences pour améliorer les situations et partager les solutions, cela avec pour objectif d'influencer les politiques de développement

Qu'est ce qui est attendu du Groupe de travail pour rédiger le document de capitalisation du Projet R1400 ?

- Quels conseils donneriez-vous ? - Qu'est-ce que l'activité, l'expérience, vous a appris ? - Déceler l'innovation - Quelles expériences sont réussies ? - Sur quoi avez-vous une valeur ajoutée ? - Quels sont les changements significatifs ? - Quelle démarche, quels outils avons-nous utilisé qui lui donne un caractère ...

| |
|--|
| A. RÉSULTATS |
| Décrire la manière dont l'action a été mise en œuvre et les résultats obtenus |
| Comment évaluez-vous les résultats obtenus jusqu'à présent? Faites part de vos observations sur l'exécution et sur l'obtention de produits, d'effets et d'impact et indiquez si l'action a eu des résultats positifs ou négatifs non prévus. |
| Expliquez comment l'action a intégré les questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes ⁷ , la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale ⁸ et la lutte contre le VIH/SIDA (en cas de forte prévalence dans le pays ou la région cible). |

| |
|---|
| B. ACTIVITÉS |
| <p>1.1. Expliquez comment l'action a intégré les questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme⁹, l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁰, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale¹¹ et la lutte contre le VIH/SIDA (en cas de forte prévalence dans le pays ou la région cible)¹².</p> <p>1.2. Qui a assuré le suivi/l'évaluation des activités, et comment ? Résumez les conclusions des retours d'information reçus des bénéficiaires et d'autres.</p> <p>1.3. Quels enseignements votre organisation ou tout acteur intervenant dans l'action a tirés de l'action et comment ont-ils été utilisés et diffusés ?</p> <p>1.4. Justification des écarts entre l'action prévue et l'action réalisée</p> <p>1.5 Décrivez tout problème – par ex. retard, annulation, report d'activité – qui est survenu et la façon dont il a été résolu (s'il y a lieu). Énumérez les risques qui auraient pu compromettre l'exécution de certaines activités et expliquez comment ils ont été gérés.</p> <p>1.6 Quels enseignements votre organisation ou tout acteur intervenant dans l'action a tirés de l'action et comment ont-ils été utilisés et diffusés ? Qu'est-ce qui a fonctionné et qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Indiquez si l'action se poursuivra après la fin du soutien de l'Union européenne. Des activités de suivi sont-elles envisagées ? Qu'est-ce qui garantira la viabilité de l'action ?</p> |

| |
|---|
| <p>1.7 Expliquez comment l'action a intégré les questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme¹³, l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁴, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale¹⁵ et la lutte contre le VIH/SIDA (en cas de forte prévalence dans le pays ou la région cible)¹⁶.</p> |
| <p>1.8 Qui a assuré le suivi/l'évaluation des activités, et comment ? Résumez les conclusions des retours d'information reçus des bénéficiaires et d'autres.</p> |
| <p>1.9 Quels enseignements votre organisation ou tout acteur intervenant dans l'action a tirés de l'action et comment ont-ils été utilisés et diffusés ?</p> |
| <p>1.10 Justification des écarts entre l'action prévue et l'action réalisée.</p> |
| <p>1.11 Énumérez tous les documents (et indiquez-en le nombre d'exemplaires) élaborés pendant l'action sous quelque format que ce soit (joignez un exemplaire de chacun d'eux, sauf si vous l'avez déjà fait par le passé). <i>Indiquez comment les documents élaborés sont distribués et à qui</i></p> |

| |
|---|
| <p>2. Bénéficiaires/entités affiliées, stagiaires et relations avec les pouvoirs publics/autre coopération</p> |
| <p>2.1 Comment évaluez-vous les relations entre les bénéficiaires. Veuillez fournir des informations spécifiques concernant chaque bénéficiaire</p> |
| <p>2.2 Est-il prévu que la relation entre la Mairie et l'ACFACAM/CTFC du contrat de subvention se poursuive ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?</p> |
| <p>2.3 Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques de votre Commune où se déroule l'action ? <i>Comment ces relations ont-elles influé sur l'action ?</i></p> |
| <p>2.3 S'il y a lieu, décrivez vos relations avec toute autre organisation intervenant dans la mise en œuvre de l'action :</p> |
| <p>2.4 S'il y a lieu, décrivez les liens et les synergies que vous avez développés avec d'autres actions.</p> |
| <p>2.5 Si votre Commune a reçu des subventions d'autres entités ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible, dans quelle mesure cette action a-t-elle pu renforcer/compléter la(les) action(s) de l'UE ?</p> |
| <p>2.6 (Énumérez toutes les subventions en cours du projet et postérieures pertinentes).</p> |

2.7 Si votre *Commune* a reçu des subventions de l'UE ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible, dans quelle mesure cette subvention de l'UE a-t-elle pu renforcer/compléter la(les) action(s) *antérieures* ?

2.8 S'il y a lieu, joignez, pour chaque stage ayant pris fin au cours de la période de référence, un rapport de stage élaboré par le stagiaire, décrivant le résultat du stage et l'évaluation des qualifications acquises par le stagiaire en vue de son futur emploi

3. Visibilité

3.1 Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans le cadre de l'action sur la Commune ?

3.2 La Commission européenne peut souhaiter faire connaître le résultat des actions. Voyez-vous une objection à ce que le présent rapport soit publié sur le site web d'EuropeAid? Dans l'affirmative, exposez vos objections ici.

4. Contacts Utiles

Acteurs clés

Bénéficiaires